

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel 2025



ÉDITO



L'année 2025 a mis en lumière une réalité que nul ne peut ignorer, c'est la montée des vulnérabilités sous toutes ses formes. Pouvoir d'achat fragilisé, difficultés à se chauffer, à se déplacer, à se nourrir correctement, inquiétudes du monde agricole, sentiment de déclassement de certains territoires. Ces fragilités traversent l'Eure et appellent une réponse claire et responsable des pouvoirs publics.

Face à ces défis, notre choix est celui de l'action. Une action lucide, ancrée dans le réel, loin des postures et des discours incantatoires. Le développement durable que nous portons n'est pas une contrainte idéologique, mais un outil au service de la protection des plus fragiles, de la cohésion territoriale et de la souveraineté locale. Il s'agit de préparer l'avenir sans sacrifier le présent, et de transformer les défis auxquels nous faisons face en opportunités pour notre territoire.

En 2025, le Département a assumé cette ligne. Lutter contre la précarité énergétique, c'est défendre le pouvoir d'achat des familles et la dignité de chacun en aidant à la rénovation de l'habitat. Renforcer l'alimentation locale dans les collèges grâce à « L'Eure se met à table », c'est soutenir nos agriculteurs, valoriser nos savoir-faire et garantir à nos enfants une alimentation saine. Accompagner les exploitants en difficulté, c'est reconnaître leur rôle essentiel et refuser l'abandon du monde rural. Investir dans l'eau, la nature et les mobilités, c'est anticiper les risques, protéger les populations et préserver notre cadre de vie.

Notre cap est clair, nous voulons mener une transition écologique de bon sens. Une transition qui ne laisse personne au bord du chemin, qui respecte les réalités économiques et budgétaires, et qui fait le choix de la responsabilité plutôt que de la facilité. C'est cette vision que nous portons pour l'Eure : un territoire qui protège, qui produit, qui nourrit et qui avance, fidèle à ses valeurs et attentif à ceux qui en ont le plus besoin.

Alexandre Rassaërt

Président du Conseil départemental de l'Eure

Myriam Duteil

Vice-présidente du Département à la protection de la nature et des paysages, à l'économie circulaire, du cycle de l'eau et à la biodiversité.

AVANT-PROPOS

LA RÉGLEMENTATION REND OBLIGATOIRE L'ÉLABORATION D'UN RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FIXE LES MODALITÉS DE SON CONTENU.

- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.
- Ce rapport est présenté lors du débat sur les orientations budgétaires car il constitue un outil d'aide à la décision pour définir et planifier les actions qui visent à répondre aux finalités suivantes :
 1. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
 2. Épanouissement de tous les êtres humains ;
 3. Lutte contre le changement climatique ;
 4. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ;
 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

En septembre 2015, 193 pays aux Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou Agenda 2030). Ils constituent un plan d'actions pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.



Au travers de l'élaboration de sa feuille de route pour l'agenda 2030, la France a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre ces objectifs de développement durable tant sur le plan national qu'international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris.

Le Département est engagé de longue date dans une démarche de transition écologique. En complément des actions déjà engagées depuis 2015, il a souhaité structurer sa démarche en élaborant un plan stratégique et opérationnel, Eure Transition Verte.

Ainsi, en octobre 2022, le Département réaffirmait sa volonté de renforcer sa politique de transition écologique au regard des enjeux environnementaux et de changement climatique en adoptant en session plénière ses 4 ambitions en lien avec les orientations stratégiques régionales et nationales :



L'Eure, Département bas carbone : réduisons nos émissions de gaz à effet de serre



Moins de béton, plus de nature : préserver un poumon vert entre Paris et la mer



L'alimentation du «pré à la table» : renforcer l'autonomie de l'Eure et la consommation locale

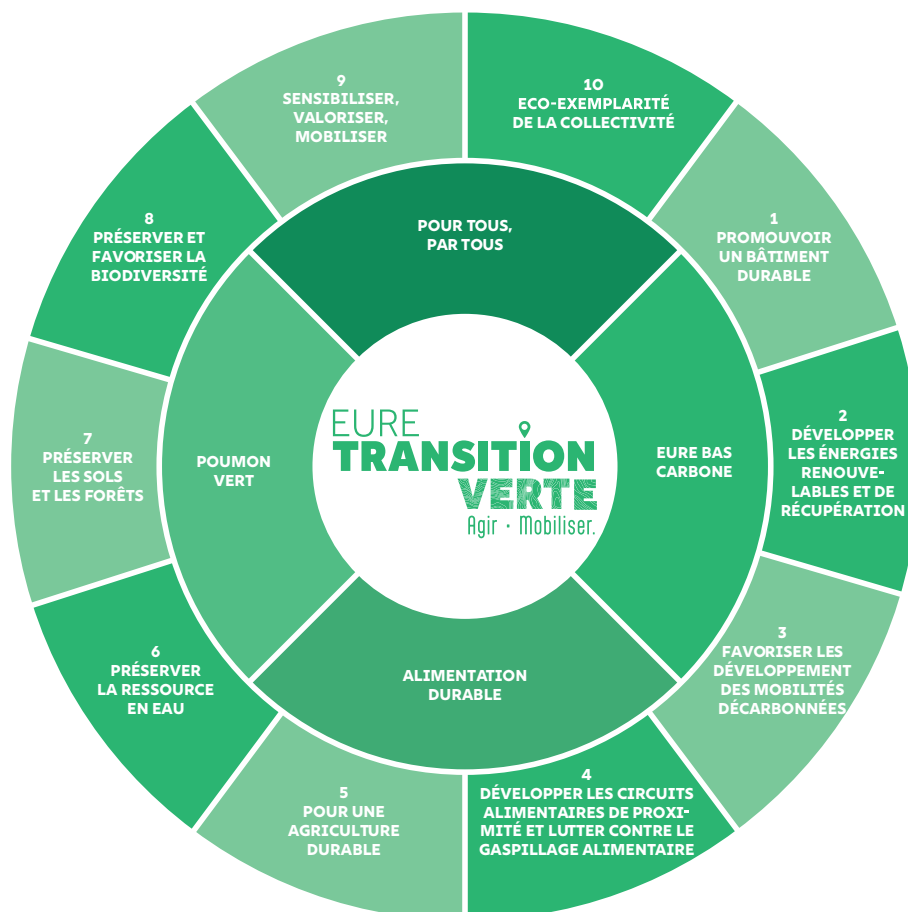


La transition écologique par tous et pour tous

À travers ces ambitions, il s'agit de réaliser un bilan et une évaluation des actions en cours depuis 2015, mais aussi de réinterroger l'ensemble des politiques départementales avec 3 cibles : les agents de la collectivité, les eurois et les partenaires. Dans cette démarche, le Département vise d'une part l'éco-exemplarité et d'autre part l'activation de tous les leviers départementaux pour accompagner le territoire dans sa transition écologique.

SOMMAIRE

1. PROMOUVOIR UN BÂTIMENT DURABLE	7
2. PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	11
3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES ET DU TOURISME DURABLE	15
4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ ET LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	19
5. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE	22
6. PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU, ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ	26
7. LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, MASSIFIER LES PUIITS DE CARBONE (SOLS NATURELS, PRAIRIES, FORÊTS...) - EURE POU MON VERT	29
8. PRÉSERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ	32
9. SENSIBILISER ET VALORISER POUR MOBILISER	36
10. VISER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	39



1. Promouvoir un bâtiment durable



Chiffres clés

12

ateliers collectifs ont sensibilisé 146 participants aux usages sobres de l'eau et de l'énergie et aux éco-gestes du quotidien.

Près de 300 familles accompagnées pour l'amélioration de leur logement avec plus de

450.000€
engagés

20

modules préfabriqués réemployés pour la création du centre d'exploitation de Nassandres



Contexte

La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe un objectif de **- 40 %** de consommation énergétique en 2030 par rapport à 2020 et de **- 55 %** des émissions carbone en 2030 par rapport à 1990. Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations d'énergie et 23 % des émissions carbone en France. Le dernier bilan des gaz à effet de serre réalisé sur le patrimoine et les compétences du Département montre que les bâtiments départementaux sont le troisième poste d'émission carbone de la collectivité.

La sobriété (moins consommer) et l'efficacité (mieux consommer) énergétique sont deux piliers prioritaires de la transition énergétique : réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Au-delà des performances énergétiques, le Département souhaite aussi mettre l'accent sur les performances des bâtiments au regard de la ressource en eau (sobriété et récupération) ainsi que de la préservation des sols (optimiser le bâti pour limiter les emprises foncières) et de la biodiversité (penser le bâtiment avec ses espaces extérieurs et son environnement).

Bâtiments construits par le Département

Le Département de l'Eure poursuit la modernisation de son patrimoine bâti en intégrant des exigences élevées en matière de performance énergétique, de confort et de sobriété des ressources. Les opérations livrées ou engagées en 2025 illustrent cette volonté de construire et rénover durablement, tout en adaptant les équipements publics aux besoins des usagers et des agents.

Collège de Rugles : un exemple de bâtiment durable

L'inauguration du collège de Rugles en décembre 2025 constitue un exemple emblématique de l'ambition du Département en matière de construction durable. Conçu avec un objectif de performance énergétique supérieur à la réglementation thermique en vigueur (RT2012 -20 %), l'établissement s'appuie sur des équipements techniques performants, notamment deux chaudières à condensation de 275 kW pour une surface de **5 000 m²**, ainsi qu'un système de traitement de l'air avec récupération de chaleur à hauteur de **75 %**, limitant fortement les pertes énergétiques. L'enveloppe du bâtiment a fait l'objet d'une attention particulière, avec une isolation thermique extérieure atteignant une résistance supérieure à 5,70 m²K/W, garantissant un haut niveau de confort thermique. La conception compacte du bâtiment (coefficient de compacité de 0,43) contribue également à réduire les besoins énergétiques. Par ailleurs, le collège intègre des dispositifs favorables à la préservation des ressources, avec la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie et l'usage de matériaux biosourcés dans la construction. Enfin, afin d'anticiper l'évolution des usages, cinq attentes ont été prévues pour l'installation future de bornes de recharge pour véhicules électriques, correspondant à environ dix places de stationnement. L'ensemble de ces choix techniques et environnementaux positionne le collège de Rugles comme un équipement public exemplaire en matière de performance énergétique, de sobriété des ressources et d'anticipation des mobilités décarbonées.

La démarche de sobriété s'illustre également par le réemploi de bâtiments modulaires (préfabriqués) pour [la création du centre d'exploitation de Nassandres](#), nouvelle unité territoriale de mobilité. Vingt modules provenant des anciens sites de Val-de-Haye et de Rougemare ont ainsi été réutilisés, limitant significativement les besoins en matériaux neufs et réduisant l'empreinte carbone du projet. Cette opération concrétise l'intégration des principes d'économie circulaire dans les projets immobiliers départementaux.

Par ailleurs, [le centre d'exploitation de Courcelles](#), livré en 2025, a été conçu pour remplacer deux sites existants aux performances énergétiques plus limitées (Les Andelys et Gaillon, chauffés à l'électricité). Le nouveau bâtiment est chauffé par un système de climatisation réversible plus performant et bénéficie d'une isolation thermique extérieure de haute performance, avec une résistance supérieure à **5,50 m²K/W**. Cette mutualisation permet à la fois une rationalisation du parc immobilier et une réduction durable des consommations énergétiques.

Enfin, [la future Maison d'Enfants à Caractère Social](#) (MECS) de Bernay, dont l'ouverture est prévue en 2026, s'inscrit pleinement dans cette trajectoire d'amélioration environnementale (élément à valoriser dans un prochain rapport). Le projet vise les niveaux de performance RT2012 avec un label E2 C1, combinant un système de chauffage au gaz naturel avec une production d'eau chaude assurée par des pompes à chaleur. Deux chaudières à condensation de **140 kW** assureront le chauffage d'un bâtiment de **4 500 m²**, conciliant efficacité énergétique et continuité de service.

À travers ces opérations, le Département affirme sa volonté de réduire durablement l'impact environnemental de son patrimoine bâti, tout en améliorant la qualité d'usage des équipements publics et les conditions de travail des agents.

La sobriété énergétique et la décarbonation du parc de logement

La hausse du coût de l'énergie conjuguée, sur les dernières années, à un retour à des températures plus basses, jouent d'autant plus défavorablement sur le budget des ménages que ceux-ci ont des ressources modestes. Dans l'Eure, près de **50%** du parc de logement privé a été construit avant 1974, date d'apparition des réglementations thermiques consécutives au premier choc pétrolier.

Ces enjeux de réhabilitation thermique des logements et de changement du mode de chauffage sont, sur notre territoire, à relever dans le parc privé. Le parc social étant lui déjà largement engagé dans ces actions.

Au cœur des solidarités, le Département se doit d'accompagner les familles modestes qui peinent à privilégier des investissements de long terme du fait des contraintes financières. C'est ainsi que le Département de l'Eure a su, en 2025, par ses politiques propres, accompagner près de **300** familles ayant eu un projet technique d'amélioration de leur logement et a engagé plus de **450.000 €** de subventions qui viendront parfaire le financement de leur projet. Projets qui par ailleurs vont injecter près de **11 millions** d'euros au bénéfice d'entreprises essentiellement locales.

Par ailleurs, le Département, délégataire des aides à la pierre, est l'acteur de proximité pour animer et déployer sur le territoire les politiques de l'État et notamment pousser les rénovations énergétiques d'ampleur aidées par l'ANAH (Agence Nationale de l'habitat). C'est ainsi qu'en 2025, **362** propriétaires se sont vu notifier un volume global de subventions de près de **15 millions** d'euros sur cette seule thématique. Couplés avec des gains de sauts de classe énergétiques par l'isolation des bâtiments, le remplacement de systèmes de chauffage gaz ou fuel par des appareils tels qu'une pompe à chaleur génèrent de très fortes réductions de gaz à effet de serre, de l'ordre de **4 tonnes** équivalent CO2 par logement et par an.

Bilan 2025 – Lutte contre la précarité énergétique

En 2025, le Département a déployé une série de mesures dédiées à la lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec la CAF, EDF, ENGIE et SOLIHA.

Le dispositif a combiné actions de formation, sensibilisation du public et accompagnement individuel des ménages.

Une formation de deux jours a permis de renforcer les compétences des travailleurs sociaux en matière de repérage et d'orientation des publics.

Douze ateliers collectifs ont sensibilisé **146** participants aux usages sobres de l'eau et de l'énergie et aux éco-gestes du quotidien.

Chaque participant a bénéficié d'un kit d'économies d'énergie facilitant le passage à l'action.

Douze visites à domicile ont permis une analyse personnalisée des consommations et du bâti.

Les ménages accompagnés ont réalisé en moyenne **579 €** d'économies d'énergie et **195 €** sur l'eau.

Les actions ont touché des publics variés, dont des personnes en insertion et des personnes en foyer qui n'ont pas encore leur logement.

La satisfaction des participants est élevée, avec une meilleure perception des capacités d'économies.

Bilan de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2016-2024 – Collèges

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2016-2024 pour la construction, la reconstruction et la restructuration des collèges de l'Eure constitue un levier structurant de la stratégie départementale de transition écologique. Elle a permis une modernisation profonde du parc immobilier scolaire, avec une amélioration significative de la performance énergétique, du confort d'usage et de la résilience climatique des établissements.

La quasi-totalité des opérations réalisées dépasse la réglementation thermique RT 2012, avec des niveaux de performance E2C1 ou E3C1, traduisant une réduction notable des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone des bâtiments. Plusieurs établissements intègrent des panneaux photovoltaïques, des dispositifs de récupération des eaux pluviales, ainsi que des solutions de chauffage performantes (bois, mix bois/gaz, géothermie ou équipements gaz à haut rendement selon les contextes).

Ces choix contribuent directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti départemental et à la maîtrise des charges de fonctionnement, tout en améliorant le confort thermique des usagers.

La période 2020-2024 a été fortement marquée par la crise sanitaire; des tensions sur les filières du bâtiment et plusieurs défaillances d'entreprises ; générant des allongements de délais et des surcoûts.

Ces difficultés ont toutefois souvent été liées à des ajustements techniques, notamment en matière de désamiantage, de réseaux, de performance énergétique, de sécurité ou de gestion des eaux, nécessaires pour garantir la durabilité environnementale et sanitaire des bâtiments.

Le bilan met en évidence l'importance de mieux articuler travaux, exploitation et maintenance, en particulier pour les installations de chauffage et de gestion énergétique. Plusieurs retours d'expérience soulignent l'intérêt des marchés globaux de performance, permettant d'associer conception, travaux et exploitation afin de garantir l'atteinte réelle des objectifs énergétiques dans la durée, à condition de renforcer le suivi technique et les indicateurs de performance.

De même, l'anticipation des contraintes environnementales (qualité des sols, risques d'inondation, gestion des eaux pluviales, matériaux) apparaît comme un facteur clé pour sécuriser les délais et optimiser l'impact écologique global des projets.

Au-delà de la performance énergétique, le PPI Collèges 2016-2024 a permis :

- la réduction durable des consommations d'énergie ;
- l'amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air intérieur ;
- une meilleure gestion de l'eau et des sols ;
- la préparation du patrimoine scolaire aux enjeux climatiques futurs.

Ainsi, malgré un contexte opérationnel difficile, cette programmation constitue un investissement structurant pour un service public éducatif plus durable, en cohérence avec les objectifs de Eure Transition Verte.

ODD



2. Promouvoir les énergies renouvelables



Chiffres clés

10

collèges ont été équipés
de chaudières plus
performantes

14

collèges ont réussi à
dépasser leurs objectifs
de sobriété énergétique

100 %

de l'électricité achetée
par le Département est
d'origine renouvelable
pour 2025



Contexte

La France s'est fixée comme objectif d'atteindre **33 %** d'énergies renouvelables dans son mix énergétique (répartition des différentes sources d'énergie consommée) d'ici 2030, contre **20 %** actuellement et **12 %** dans l'Eure.

Les énergies renouvelables (EnR) alimentées par le vent, le soleil, la chaleur de la terre, la biomasse... sont considérées comme inépuisables et n'engendrent que peu de déchets et d'émissions polluantes, contrairement aux énergies fossiles.

Le diagnostic de territoire et les projections climatiques ont montré que l'Eure disposait notamment d'un bon potentiel pour le développement du photovoltaïque.

Actions 2025

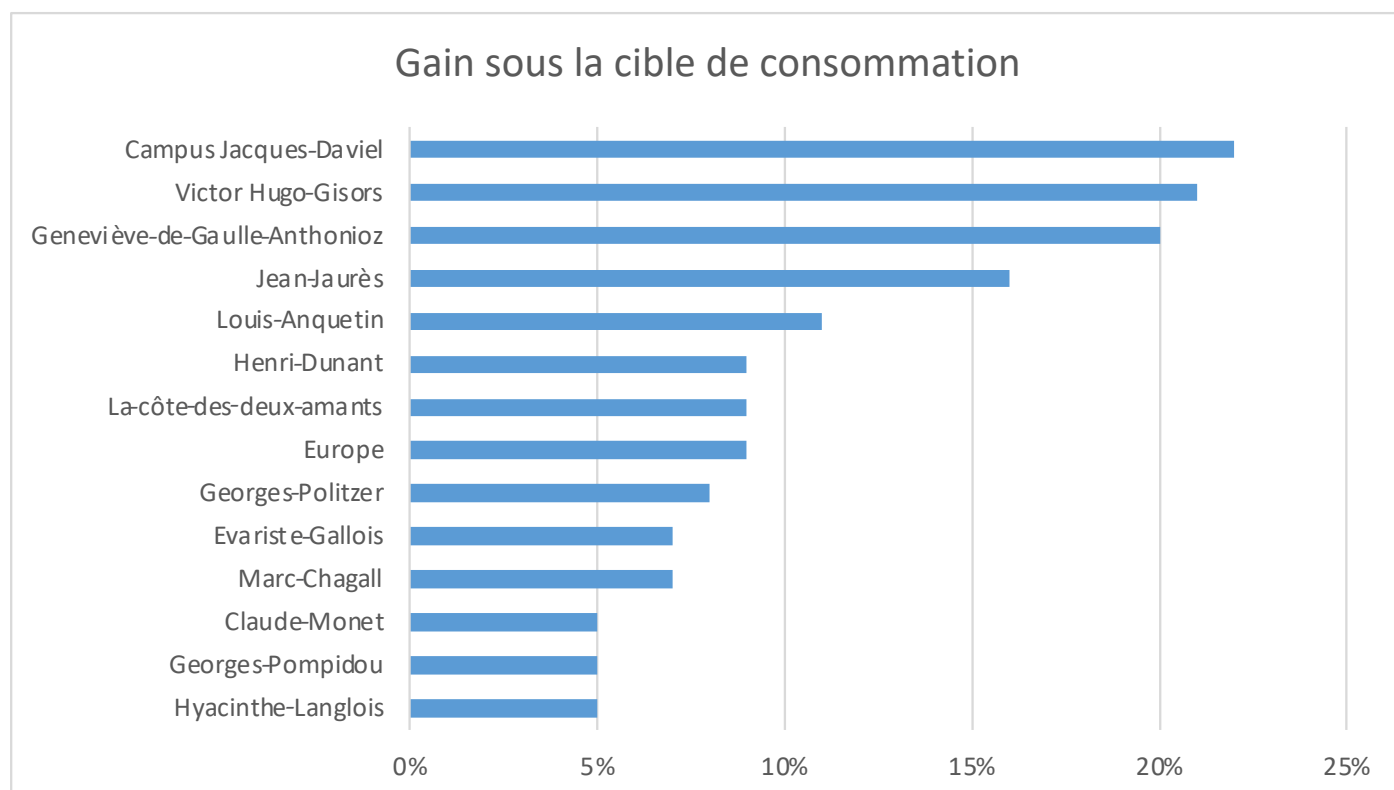
Travaux réalisés dans le cadre du marché d'exploitation chauffage 2024-2032

Le marché d'exploitation chauffage a également pu mettre en marche un programme de travaux de renouvellement d'équipements devenus vétustes. Ainsi, de mai à octobre 2025, les exploitants chauffage ont procédé à des remplacements de chaudières dans les établissements suivants au profit de chaudières plus performantes :

- Collège Ariane.
- Collège Cervantes.
- Collège Marc-Chagall.
- Collège Pablo-Picasso.
- Collège Louis-Anquetin.
- Collège Michel-de-Montaigne.
- Collège de Navarre.
- Collège Évariste-Galois.
- Collège Jean-Claude Dauphin.
- Collège Marcel-Pagnol.

Sobriété énergétique :

Le nouveau marché d'exploitation, signé en juin 2024, a fixé de nouveaux objectifs énergétiques à atteindre basés sur un historique de consommation des années précédentes. Un intéressement à la clé permet à la fois de motiver l'occupant mais aussi l'exploitant à réaliser des économies d'énergies. Ainsi, durant l'année d'exploitation de septembre 2024 à août 2025, les établissements suivants ont réussi à dépasser leurs objectifs grâce à leur sobriété :



Energies renouvelables :

Pour rappel, l'électricité du Département est 100% issue du renouvelable pour les années 2024 et 2025.

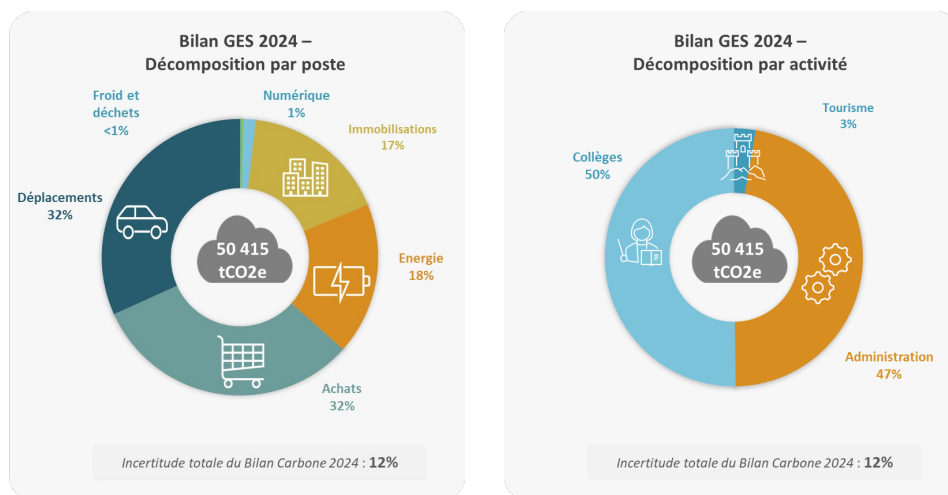
Concernant la géothermie, l'ADEME mène actuellement une action de promotion de la filière géothermie assistée par pompe à chaleur. Dans ce cadre, le Département bénéficie d'une étude d'opportunité réalisée par un bureau d'études qualifié et entièrement prise en charge par l'ADEME. Le Département a démarré un document d'analyse préliminaire avec l'ADEME pour le projet de reconstruction du collège de Thiberville. Il s'agit du dernier collège chauffé au fioul du Département (exception faite d'une salle de classe à Paul-Bert qui doit aussi passer au réseau de chaleur en 2026). La note d'opportunité sera une première approche technico-économique d'une solution géothermique à partir de données simples et sans investigation de terrain :

- Évaluation de la ressource en sous-sol et des besoins.
- Estimation de l'adéquation ressource/besoins.
- Type de technologie préconisée (forage sur nappe ou sondes verticales).
- Prédimensionnement sommaire d'une solution géothermique.
- Estimation des coûts d'investissement et d'exploitation.

L'étude d'opportunité n'a pas vocation à remplacer une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études qualifié disposant d'outils et de données plus précises pour dimensionner le projet et mesurer sa pertinence technico-économique.

BEGES 2024 - État des lieux des émissions de gaz à effet de serre

Chiffres clés du BEGES 2024



Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2024 met en évidence que les politiques publiques départementales ont un impact climatique principalement à travers trois leviers structurants : les investissements, les achats et la mobilité. Ces résultats confirment que la transition écologique du Département repose autant sur ses choix d'aménagement que sur ses pratiques de fonctionnement quotidien.

Les immobilisations constituent le premier poste d'émissions, en raison des travaux de voirie, de la construction et de la rénovation des bâtiments. Ces émissions, amorties sur plusieurs décennies, engagent durablement la collectivité. Elles soulignent l'importance d'intégrer systématiquement des exigences bas carbone, de sobriété foncière et de performance énergétique dans les projets d'investissement, en cohérence avec la réglementation environnementale et les objectifs de neutralité carbone.

La restauration scolaire apparaît comme un levier prioritaire d'action climatique, à la fois accessible et socialement structurant. La forte différence d'empreinte carbone entre les différents types de protéines montre que l'introduction de plus de légumineuses en diminuant la quantité de viande pour privilégier de la viande locale et de qualité permettent des réductions rapides et significatives d'émissions, tout en favorisant l'éducation à une alimentation durable. La transition alimentaire constitue ainsi un outil pédagogique, sanitaire et environnemental au service des politiques éducatives.

Les déplacements représentent un tiers des émissions globales, dominés par les trajets domicile–collège et domicile–travail. Malgré une part importante de transports scolaires et mobilité piétonne chez les collégiens, la voiture individuelle reste très émettrice, en particulier pour les agents.

La transition écologique passe donc par une combinaison de leviers : organisation des transports, aménagements cyclables, covoiturage, télétravail et électrification progressive des flottes, mais aussi par l'intégration des enjeux de mobilité dans l'aménagement du territoire et l'accès aux services publics.

La consommation énergétique des bâtiments, principalement les collèges, reste largement dépendante du gaz naturel. Même si l'électricité est peu carbonée en France, la décarbonation du patrimoine bâti nécessite des actions structurelles : rénovation thermique, sobriété d'usage, pilotage énergétique, diversification des sources de chaleur et développement des énergies renouvelables.

Le BEGES met également en lumière la nécessité d'un renforcement du suivi des données, notamment sur les déchets, les prestations de services et certains déplacements. L'amélioration de la qualité des indicateurs constitue un préalable à l'évaluation des politiques publiques et à la priorisation des investissements climatiques.

Au-delà des chiffres, le BEGES 2024 montre que la transition écologique du Département est indissociable de ses compétences sociales, éducatives, patrimoniales et territoriales.

Comité des EnR (énergies renouvelables)

Le comité des EnR copiloté par la Préfecture et le Département s'est réuni 6 fois en 2025 pour accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible des procédures réglementaires afin d'anticiper les contraintes, de définir les enjeux liés au projet et à son environnement, et de formuler des recommandations pour faciliter sa réalisation. Onze projets ont été présentés en comité : 6 projets photovoltaïques au sol, 2 projets agrivoltaïques et 2 projets de méthaniseurs agricoles.

Perspectives :

- Accompagner les collectivités à se saisir du développement des énergies renouvelables pour accélérer la production en lien avec le potentiel départemental et la loi d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre du comité eurois des énergies renouvelables et de l'Agence de la Ruralité.
- Poursuivre le développement de la production et du recours aux EnR sur le patrimoine départemental.

ODD

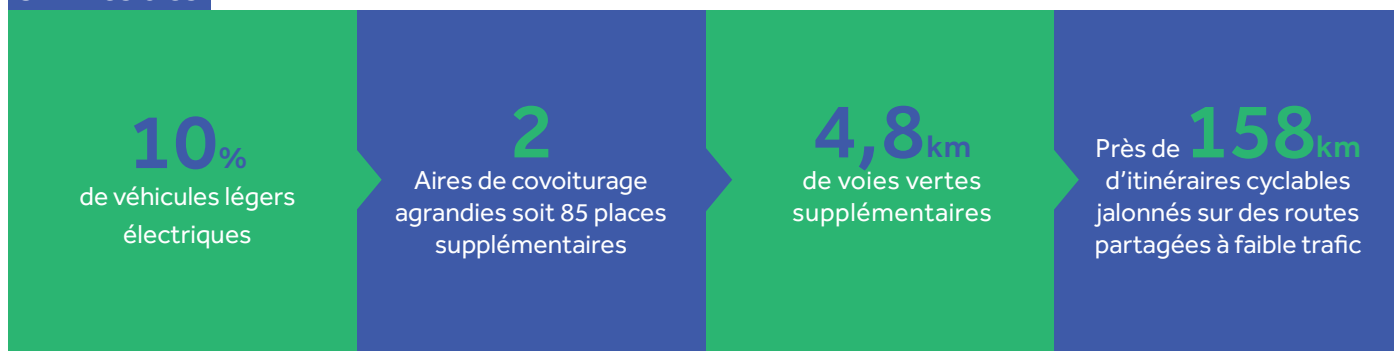


3. Favoriser le développement des mobilités

décarbonées et du tourisme durable



Chiffres clés



En France, les déplacements représentent le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, une source de nuisances sonores et d'émission de polluants atmosphériques. L'Eure est très dépendante de la voiture, avec **83,5 %** des Eurois qui se rendent au travail en voiture. Seulement **1 %** des déplacements domicile-travail se font à vélo.

Le bilan des émissions carbone du Département montre que les déplacements représentent en 2021, le deuxième poste d'émission carbone de la collectivité.

Actions 2025

Dans le cadre du plan de mobilité de l'Administration

Dans le cadre de son plan de mobilité, le Département a engagé plusieurs actions visant à encourager des modes de déplacement plus durables pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels de ses agents, tout en luttant contre l'autosolisme.

Une enquête mobilité a ainsi été menée auprès de l'ensemble des **2 400 agents** afin de mieux comprendre les pratiques, les contraintes et les leviers d'évolution des déplacements. Les résultats de cette enquête constituent une base de travail essentielle pour adapter les actions aux réalités de terrain et orienter les futures politiques internes de mobilité.

Parallèlement, le Département a expérimenté la mise à disposition de quatre vélos à assistance électrique (VAE), jusqu'alors inutilisés, pour les trajets domicile-travail des agents, favorisant ainsi le report modal vers des solutions actives et décarbonées.

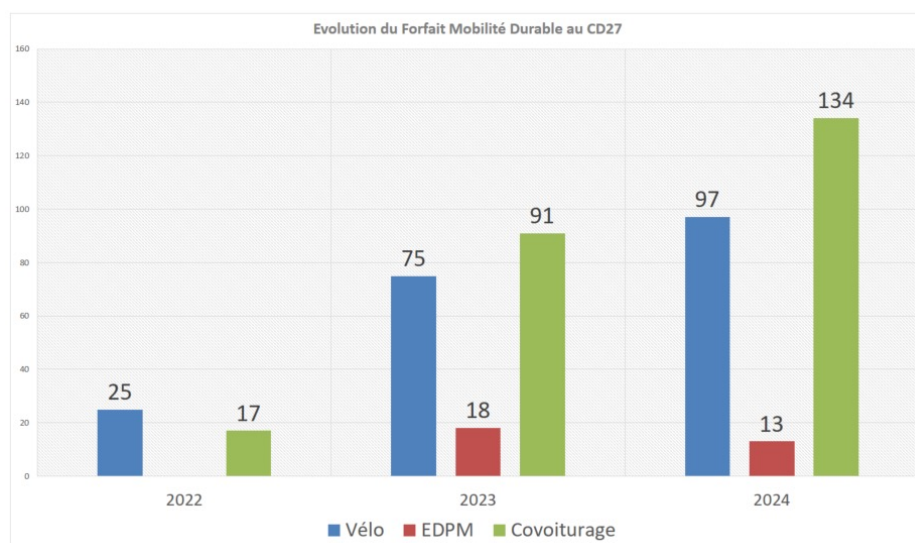
Plusieurs actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement ont également été déployées, parmi lesquelles :

- l'organisation de deux "covoit'cafés" et de deux ateliers de sensibilisation sur la pause méridienne ;
- des ateliers Mobilimix et des tests de vélos adaptés pour répondre à la diversité des besoins ;
- un atelier pédagogique intitulé « *le code de la route vu du guidon* », destiné à améliorer la sécurité et la cohabitation entre usagers.

Le Département s'est par ailleurs mobilisé lors de temps forts nationaux, avec une participation au challenge Mai à vélo – catégorie Employeur, pour la troisième année consécutive, ainsi que l'organisation d'un challenge covoiturage à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en septembre.

Ces engagements ont été reconnus par l'obtention du label Employeur Pro Vélo – niveau Or, qui valorise les employeurs mettant en œuvre une politique volontariste en faveur de l'usage du vélo par leurs salariés.

Par ailleurs, le Forfait Mobilité Durable a largement progressé en 2024 avec **234 agents validés** (134 pour le covoiturage, 97 cyclistes, 13 pour les engins de déplacement personnel motorisés) contre 42 en 2022 et 184 en 2023.



Aires de covoiturage

Deux aires de covoiturage ont bénéficié d'une extension en 2025 (Criquebeuf-sur-Seine + 39 places et Bourneville-Sainte-Croix + 36 places).

Situées le long de l'A13, ces aménagements ont été réalisés par la SAPN avec participation financière ou foncière du Département. Ces extensions renforcent l'offre sur l'axe de circulation majeur du département en redimensionnant deux sites déjà très fréquentés.

Au total, le Département est engagé dans **18 aires** (soit 652 places) sur les **25 recensées** par le Département de l'Eure.

- Les nouvelles aires de co-voiturage sont **«éco-conçues»**, c'est-à-dire qu'elles possèdent des revêtements favorisant l'infiltration des eaux de pluies, le stationnement vélo et qu'elles disposent de facilités d'intermodalité ou de bornes de recharge électrique.

Jusqu'à présent, le Département était la seule collectivité à aménager des aires de covoiturage. Depuis la prise de compétence mobilité par l'ensemble des EPCI euroises, suite à la Loi d'Orientation des Mobilités, ceux-ci ont engagé des actions en faveur du covoiturage, notamment des projets de création ou de renforcement d'aires dans leurs documents de planification. Par ailleurs, ces EPCI souhaitent désormais engager une démarche concertée.

Le Département travaille donc sur un schéma départemental des aires de covoiturage permettant de préciser les axes à prioriser, l'importance des aires à aménager et les modalités d'intervention du Département. Cette action, pilotée par le Département, s'inscrit dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) de l'Eure déclinaison de la planification écologique nationale et régionale (voir focus objectif 10).

Aménagement cyclables

Aménagement de voies vertes : **4,8km** de voies vertes supplémentaires ont été mises en services en 2025. Pour La Seine à Vélo, elles se situent entre Port-Mort et Criquebeuf-sur-Seine (2,3km), aux Andelys (0,9km) et à Martot (0,5km). À la différence de toutes les voies vertes réalisées jusqu'à présent, cette dernière section n'est pas une construction ex-nihilo mais une requalification d'une route non indispensable à la circulation motorisée permettant davantage de sobriété foncière.

Une section de **1,1km** a été réalisée le long de la RD321 (trafic supérieur à 13 000 véhicules par jour) à Martot afin de favoriser les trajets domicile-travail vers ou depuis Saint-Pierre-les-Elbeuf.

Enfin, pour la première fois, le Département a mis en place une piste cyclable provisoire, dite «*tactique*», de 0,6km dans l'attente de travaux définitifs.

Parallèlement à ces travaux, environ 150km de voies vertes sont en cours d'études.

De plus, le jalonnement d'itinéraires cyclables sur voies vertes ou routes partagées à faibles trafic avance :

- Ouverture de la V2704 : La Cyclo'Pomme (Conches-en-Ouche/Bernay/Beuzeville) sur **100km** ;
- Ouverture de la V300 : La Vallée d'Avre à vélo (Montreuil-sur-Eure/Chennebrun) sur **60km** répartis entre l'Eure et l'Eure-et-Loir.

Dorénavant le Département de l'Eure propose un réseau d'itinéraires vélotouristiques de **743km**, dont **178km** de voies vertes.

Les 14 compteurs disposés sur l'ensemble de ce réseau ont permis de mesurer une augmentation de la fréquentation en 2025 de **29 %** par rapport à la fréquentation de 2024. Parmi les **1,5 millions** de passages, **28 %** l'ont été par des cyclistes.

Jusqu'à présent, principalement tourné vers le vélotourisme, le Département a amorcé en 2024 les études pour la réalisation d'un plan vélo en faveur de la mobilité du quotidien dont l'approbation est prévue pour 2026.

En plus de poursuivre l'accompagnement stratégique ou technique des EPCI et des communes dans leurs projets d'aménagements cyclables, le Département a déjà amorcé des actions en faveur des collégiens :

- Evaluation du potentiel cyclable (élèves résidant à moins de 3km du collège) et recensement des stationnements vélo dans les 55 établissements ;
- Organisation de 4 ateliers de réparations dans 4 collèges : de Brionne (Pierre-Brossolette), d'Évreux (Jean-Rostand), de Gravigny (Marcel-Pagnol) et de Vernon (Cervantes) ;
- Organisation de cursus Savoir Rouler à Vélo.



6 collèges ont candidaté au projet savoir rouler à vélo de l'appel à projet «les collégiens agissent pour l'environnement et le développement durable». Les objectifs de ce projet pour les classes de 6^{ème} qui participent sont multiples :

- Devenir autonome à vélo sur la voie publique.
- Se déplacer à vélo pour se rendre au collège, aux différentes activités sportives et culturelles.
- Pratiquer quotidiennement une activité physique.
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Lancement de la nouvelle politique sportive autour de 5 thématiques dont 4 en lien direct avec des objectifs de développement durable :

- Accompagner le développement des activités physiques et le sport, pour tous, partout et tout au long de la vie.
- Accompagner les performances sportives individuelles et collectives.
- Accompagner les bénévoles dans leur engagement citoyen.
- Faire de l'Eure une terre de sports de nature.
- Faire des activités physiques et du sport, un outil d'insertion et d'inclusion sociale.



Perspectives :

Adoption du plan vélo prévu en octobre 2026. Pour encourager l'usage du vélo et renforcer l'offre cyclable, le Département propose un nouveau Plan Vélo qui vise à renforcer l'offre cyclable du département en développant la mobilité du quotidien. Au-delà des aménagements de nouvelles pistes cyclables, des voies sécurisées et des infrastructures de qualité telles que des aires de service vélo (borne électrique, abris repos, accès eau), il s'agira de rendre la pratique accessible à tous. L'usage du vélo sera encouragé, par la sensibilisation à l'utilisation du vélo, le renforcement de la cyclabilité aux abords des collèges (sécurisation), de nouvelles offres de services cyclables à l'intérieur des collèges (abris, flotte), l'accessibilité à vélo des sites patrimoniaux culturels et naturels, une promotion du vélo auprès des publics vulnérables dans un objectif d'autonomie, d'inclusion et de santé.

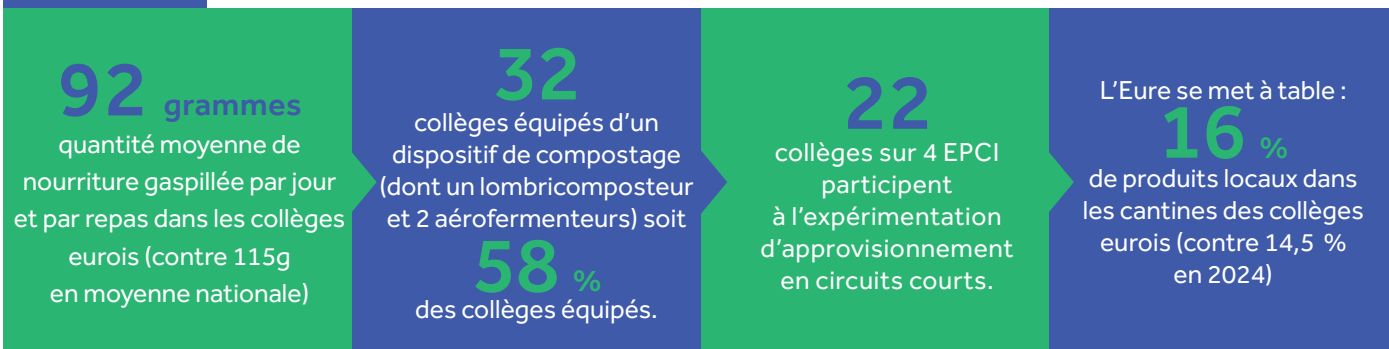
ODD :



4. Favoriser le développement des circuits courts alimentaires de proximité et la lutte contre le gaspillage alimentaire



Chiffres clés



Contexte

La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) 2025-2030 est un texte structurant qui vise à transformer notre système alimentaire pour répondre aux défis climatiques, sanitaires et sociaux ; elle s'appuie notamment sur 2 leviers : **les projets alimentaires territoriaux** qui ancrent localement l'alimentation, et **la restauration collective**, dont l'approvisionnement est encadré par la Loi EGAlim.

L'approvisionnement local et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont donc au cœur de cette transition alimentaire.

La loi Anti Gaspillage Economie Circulaire prévoit une réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025 par rapport à 2015 pour la distribution et la restauration collective. La loi prévoit également la création d'un label national « **anti-gaspillage alimentaire** » pour valoriser les actions des collectivités. De plus, elle a abaissé, au 1^{er} janvier 2023, le seuil réglementaire d'obligation de valorisation des biodéchets à **5 tonnes/an**, soit l'équivalent d'une centaine de repas/jour. Le tri des biodéchets est obligatoire pour tous depuis 1^{er} janvier 2024.

L'alimentation des collèges représente le troisième poste d'émissions carbone de la collectivité, avec environ **2,77 millions** de repas annuels préparés pour les collégiens eurois.

Le Département agit à la fois sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et sur l'augmentation de la part des approvisionnements de denrées alimentaires locales dans les restaurations collectives des collèges.



Actions autour de l'alimentation locale :

- Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité de solutions logistiques sur un territoire d'expérimentation et en partenariat avec 4 EPCI du territoire en 2024, le Département s'est engagé dans le développement et l'animation de la plateforme numérique «*La Charrette*» sur l'ensemble du territoire eurois. Ce site a pour objectif de permettre l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs de l'alimentation locale (acheteurs, producteurs, transformateurs, logisticiens), la visualisation des flux logistiques et l'échange de messages ciblés sur les besoins, et les ressources du territoire. Les collèges sont adhérents à cette plateforme.
- Co-animation avec les services de l'État d'un réseau inter-PAT (Plans Alimentaires Territoriaux) eurois.
- Accompagnement des équipes de restauration aux changements de pratiques culinaires et d'achats.

La cuisine départementale à Évreux et le collège Pierre-et-Marie-Curie à Pont-Audemer ont été accompagnés, pendant une année entière, par le collectif les pieds dans le plat composé de cuisiniers et diététiciens, et de Bio en Normandie, pour une transition alimentaire engagée en restauration collective autour des valeurs : du fait-maison, de la bio, du local et du respect de la saisonnalité.

Le Département soutient également le projet «*Cantines d'excellence*» porté par les Petites l'Ouches, qui accompagne 2 collèges (Le-Hameau, Bernay et Maurice-de-Broglie, Broglie) dans une transition alimentaire avec un objectif de labellisation «*Ecocert en cuisine*». Ce projet sera renouvelé sur 2 années supplémentaires pour accompagner d'autres collèges.

Marchés publics pour pérenniser un approvisionnement local :

- Lancement du Groupement de commandes du Conseil Départemental de l'Eure et d'un premier marché «*pommes de terre issues des circuits de proximité*». Ce marché permet de soutenir la production locale de pommes de terre brutes et transformées.
- Renouvellement des marchés de la cuisine départementale : la proposition de lots issus des circuits courts de commercialisation permet également de soutenir la production locale.
- Lancement du projet «*Les parents! A table!*» pour valoriser les savoir-faire (le fait-maison) des agents des services de restauration et les métiers des collèges, mais également valoriser les partenariats avec les producteurs locaux. Le Département invite les parents à venir déjeuner dans le collège de leur enfant un samedi midi et propose des animations qui mettent en valeur les actions du Département.

En interne, d'autres actions sont engagées pour valoriser et diffuser les bonnes pratiques et sensibiliser à une alimentation de qualité et durable (réseaux des chefs, animations thématiques pendant le temps du repas, challenges des collégiens «*A table c'est l'Eure*») ...

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des biodéchets :

- Poursuite du programme de mise en place de composteurs dans 4 collèges eurois (26 collèges équipés au total). Le collège Jean-Jaurès à Évreux a été équipé d'un lombricomposteur à titre expérimental. 11 collèges ont été accompagnés dans leurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. À noter : une moyenne de gaspillage alimentaire de **92 g par personne en 2024** (contre 100 g en 2023) au sein des collèges eurois, en deçà de la moyenne nationale à 115 g.

FOCUS «L'Eure se met à table»

Avec le projet L'Eure se met à table, le Département fait converger le soutien aux agriculteurs et aux productions locales et la question de l'alimentation saine et durable pour tous. Ce projet transversal lancé début 2025 repose sur deux piliers, la restauration collective des collèges d'une part et la lutte contre la précarité alimentaire d'autre part.

Sur le volet de la restauration collective des collèges, l'objectif est d'atteindre **30 %** de produits locaux dans les assiettes des collégiens. L'atteinte de cet objectif nécessite de travailler à différents niveaux : l'accompagnement des équipes de cuisines dans l'intégration de produits locaux et de saison, le soutien des agriculteurs en circuits courts sur les aspects de production et de logistique mais aussi en utilisant le levier de la commande publique de manière à ce qu'ils puissent répondre aux marchés, l'éducation alimentaire des collégiens.

En 2025, plusieurs cuisines ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Le réseau des chefs des collèges permet d'échanger et de diffuser sur ces bonnes pratiques. Des opérations *«vis ma vie»* ont été organisées afin de rapprocher équipes de cuisine et producteurs afin que chacun puisse échanger sur les contraintes et besoins des autres.

Dans la lignée de l'expérimentation logistique menée en 2024 en partenariat avec 4 EPCI (CA Seine-Eure, CA Seine Normandie Agglomération, CC Lyons-Andelle, CC du Vexin-Normand), le Département a poursuivi le déploiement du réseau social de la logistique la Charrette ainsi que les rencontres entre producteurs acheteurs et logisticiens.

Sur le volet de la précarité alimentaire, le Département vise l'accès de tous les eurois à une alimentation de qualité, saine et durable permettant le maintien en bonne santé. En 2025, il a développé une cartographie de l'offre alimentaire à destination des travailleurs sociaux afin qu'ils puissent orienter les usagers vers les fournisseurs en adéquation avec leurs besoins. Au-delà de cette cartographie, un groupe de travail est en cours pour créer une boîte à outils simple et pratique pour permettre aux travailleurs sociaux et personnels des PMI (Protection Maternelle et Infantile) d'aborder le sujet de l'alimentation de façon complète et pragmatique. En parallèle, des formations ont été organisées pour les travailleurs sociaux en lien avec les producteurs afin d'organiser des ateliers collectifs.

Le Département travaille aussi à reflêcher les chèques alimentaires vers des produits frais et plus nutritifs. Une expérimentation est en cours avec Epireuil, l'épicerie sociale de Val-de-Reuil.

Par ailleurs, en décembre 2025, le Département a lancé une version actualisée de *«C'est fait dans l'Eure»* de la plateforme annuaire des producteurs locaux permettant une recherche et une navigation plus fluide.

Perspectives

- Pour atteindre un objectif de **30 %** de produits eurois dans les restaurations des collèges, le Département va travailler à massifier le recours aux productions locales par famille de produits. Durant l'année 2026 il est prévu de travailler autour des légumineuses (l'Eure compte des agriculteurs produisant de gros volumes de protéines végétales) et du pain nutritif (pain au levain avec farine semi-complète ou complète).
- Le Département poursuivra son projet *«l'Eure se met à table»* en continuant les actions lancées dans les collèges et autour de la lutte contre la précarité alimentaire. Le site *«C'est fait dans l'Eure»* deviendra un outil de communication autour de l'alimentation locale, saine et durable à destination de tous les eurois.

ODD



5. Soutenir une agriculture durable



CHIFFRES CLÉS



Contexte

Près des deux tiers de la surface euroise est dédiée à l'agriculture, elle fait partie de l'identité même du territoire.

L'agriculture remplit de nombreuses fonctions : des fonctions économiques et de productions (produits alimentaires, énergie, matériaux biosourcés, hébergement...), des fonctions environnementales (préservation de la biodiversité et des habitats naturels, mise en valeur des paysages, préservation des sols et lutte contre les ruissellements, amélioration de la qualité et l'approvisionnement en eau, régulation du climat par la captation de carbone...) et des fonctions sociales (contribution au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales, préservation et transmission des savoir-faire, contribution à l'attractivité des territoires, la sécurité alimentaire).

De par cette multifonctionnalité et l'importance de son emprise, l'agriculture est un des leviers du développement durable du département en contribuant à sa résilience. Néanmoins l'agriculture doit elle-même faire face aux menaces liées au dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources.

Actions 2025 :

Soutien à l'achat de petit matériel agricole

En 2025, **151 agriculteurs** ont bénéficié d'une aide aux investissements agricoles, pour un montant total d'investissement de **448 290 €**, soit une moyenne de **2969 €** par dossier (soit 1192 projets aidés depuis le lancement du dispositif en 2017 pour un montant total de 3 510 033 €). Le dispositif a évolué cette année, pour intégrer le matériel de sobriété en eau et en énergie dans une thématique nouvelle : transition climatique et environnementale. Cette thématique a permis d'accompagner 16 dossiers pour plus de **57 000 €** accordés. Le pré-refroidisseur de lait, le récupérateur calorifique ou encore le lit de désherbage, sont des outils qui ont pu être financés cette année via cette thématique. Ont également été financés : **29** bénéficiaires sur la thématique circuits courts (serre, bineuse maraîchère, four à pain, etc.), **99** exploitations sur le bien-être des éleveurs et des cheptels (taxi-lait, dérouleuse de balles, etc.), et **7** exploitations pour du matériel d'entretien des haies et des vergers (perche sécateur, taille-haie hydraulique, etc.). Le matériel d'occasion est désormais éligible face à la hausse des coûts du matériel et afin de permettre l'économie circulaire.

Soutien à la mise en place de haies agricoles

En 2025, 1 projet de plantation a été accompagné pour un linéaire planté de 215 m.

Soutien aux agriculteurs en difficulté

Le soutien aux agriculteurs en difficulté est un axe primordial de l'accompagnement vers une agriculture pérenne. En 2025, le Département a soutenu deux structures d'accompagnement aux agriculteurs en difficulté sur des questions techniques, juridiques et financières mais aussi en apportant écoute et soutien moral. De plus, le Département a travaillé sur l'axe de soutien aux agriculteurs bénéficiant ou pouvant bénéficier du RSA. Un partenariat avec la MSA (sécurité sociale agricole) a été noué pour suivre au mieux les exploitants agricoles ayant le RSA. Ce sont près de **35** exploitants qui, via cette convention, sont accompagnés par les assistantes sociales de la MSA. Le Département et la MSA travaillent de concert pour faciliter l'accès au RSA pour des situations d'urgence et de manière dérogatoire. Réagir et Solidarité Paysans, partenaires du Département, sont également acteurs de ce travail.

Mise en valeur de l'agriculture euroise au Salon Internationale de l'agriculture, lors du marché fermier de Noël (l'année 2025 a connu un record d'affluence, **6000** personnes sont venues à la rencontre des 31 producteurs présents) et dans des articles et portraits réguliers dans le média Deux-Sept. L'évènement Fertiles (cf. focus) a aussi été l'occasion de valoriser les savoir-faire eurois.

Mise à disposition d'espaces naturels aux agriculteurs

Le Département accompagne techniquement et financièrement (loyer avec dégrèvement ou à titre gracieux et/ou aménagements équipements agropastoraux : clôtures, abreuvoirs, mares, ...) **84** agriculteurs sur **1700** ha en contrepartie de leur gestion écologique des terrains du conservatoire du littoral, de sites Natura 2000 et de certains espaces naturels sensibles (limitation d'intrants, pâturage extensif, fauche tardive...).

Découverte de l'agriculture durable et des métiers agricoles

Le Département a proposé un module de découvertes des métiers agricoles. Ce module propose à deux collègues sélectionnés un accompagnement clef-en-main pour découvrir la diversité des métiers agricoles. Il a aussi pour vocation d'introduire ou approfondir la notion d'agriculture durable. En 2025, c'est une classe d'éco-délégués ainsi qu'une classe ULIS qui a pu participer à ce module. Ces ateliers permettent aux collégiens de mieux comprendre la vie des agriculteurs et leur lien avec leur environnement naturel. Il montre aussi aux élèves des voies de métiers axées vers l'environnement, l'agriculture, ou l'alimentation.

Lancement de l'étude pour paiements pour services environnementaux PSE

Afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans une rémunération juste des services rendus, le Département va mener une étude de préfiguration des PSE sur l'ensemble du territoire sur les thématiques : protection de la ressource en eau, biodiversité, érosion ruissellement et adaptation au changement climatique.

De plus, le Département soutient NatUp dans le cadre du projet COVALO afin de renforcer les synergies entre politiques publiques et initiatives privées au bénéfice des agriculteurs eurois. En effet, pour soutenir leur accompagnement dans le changement des pratiques et la transition agroécologique, il est essentiel que les dispositifs mis en place favorisent le dialogue avec les agriculteurs et le tissu économique et sociétal qui les entoure.





Focus : Fertiles 2025

FERTILES

L'AGRICULTURE EN MOUVEMENT : ICI ET MAINTENANT

Un événement annuel d'envergure nationale et destiné à être un espace d'innovation et de dialogue pour imaginer l'agriculture de demain.

Le Département, pour son territoire et au-delà, s'investit auprès du monde agricole pour faire des défis à relever, qu'ils soient sociétaux ou climatiques, des vecteurs d'innovation et de dynamique économique dans le respect de l'environnement. Dans cette équation aux multiples inconnues, c'est le décloisonnement des réflexions, de la recherche et des différents acteurs que le Département a voulu encourager pour faciliter l'émergence de solutions concrètes et acceptables par tous.

Il a ainsi créé, FERTILES, plateforme d'échange, de réflexion et de collaboration de dimension nationale, où chercheurs, agriculteurs, entrepreneurs, étudiants, professionnels, industriels et décideurs partageront leurs expériences.

La deuxième édition de Fertiles organisée le 25 septembre dernier s'est appuyée sur l'étude du Shift project sur la décarbonation de l'agriculture pour introduire les différents échanges autour des pressions que subit l'agriculture à commencer par celle de l'opinion. Les questions du coût de la transition agricole, du poids des consommateurs dans l'accompagnement aux transitions et des nécessaires compromis à trouver ont aussi été abordées avant de mettre en lumière 6 histoires inspirantes d'acteurs qui créent la transition plutôt que de la subir. Comme pour la première édition près de **500 personnes** ont participé à ces temps d'échange.

ODD



6. Préserver la ressource en eau, accompagner

la sobriété



CHIFFRES CLÉS

26

novembre 2025 :
création du Comité
départemental de l'Eau

12

compteurs intelligents
installés en 2025

1181

parcelles suivies dans le
cadre de l'observatoire
départemental des Bassins
d'Alimentation de Captages
(BAC)

Contexte

L'eau est un élément indispensable à la vie. Pourtant, cette ressource que l'on pense acquise, est sous tension. Le GIEC Normand estime une diminution de la recharge des aquifères de **25 %** d'ici 2050 et une dégradation de la qualité des nappes phréatiques et des ressources en eau. Cela s'explique en partie par une baisse de la pluviométrie de 10 % et une augmentation des températures.

Le Département de l'Eure s'est investi depuis les années 80-90 dans une politique de l'eau avec pour ambition de concilier le développement des usages de cette ressource (traitement des eaux usées, adduction en eau potable) et la préservation de ce patrimoine, en apportant, avec une équipe dédiée et des dispositifs d'aide et de soutien aux territoires, un appui financier, technique et méthodologique aux différents maîtres d'ouvrages (communes, EPCI et syndicats).

Ainsi, le paysage de l'Eure en matière de ressource en eau montre une situation stabilisée avec des acteurs solides, communautés ou syndicats intercommunaux, dont la compétence a été réaffirmée par la loi, sur des territoires cohérents et pour la plupart dotés d'une ingénierie interne.

Aujourd'hui, le Département doit faire face à de nouveaux défis.

Le diagnostic sur les vulnérabilités de l'Eure au regard du changement climatique réalisé par le CEREMA a montré que l'Eure ne sera pas épargné par la diminution quantitative de la ressource en eau. Les tensions commencent déjà à apparaître (notamment dans le sud de l'Eure) avec la perspective de futurs conflits entre les différents usages de l'eau. Par ailleurs, la qualité des eaux, qu'elles soient souterraines ou superficielles, est fragile et va se dégrader selon les projections climatiques avec une vulnérabilité aux pollutions liées aux produits phytosanitaires et aux nitrates.

Concernant le risque d'inondation, la vulnérabilité de l'Eure est inégalement répartie, les vallées de la Seine et de ses affluents étant particulièrement exposées (1 Eurois sur 10 est exposé aux risques d'inondation liés à un fleuve ou un cours d'eau). Cependant, l'augmentation des phénomènes climatiques à forte intensité induit une tendance à l'augmentation de l'aléa ruissellement sur l'ensemble du département, y compris les plateaux agricoles.

Fort de ces constats, le Département lance une nouvelle stratégie de protection de la ressource en eau. Cette nouvelle politique départementale de l'eau donnera la priorité aux actions avec un impact significatif sur la préservation de la ressource en eau et la prévention des inondations.

Actions 2025

- **Poursuite de l'accompagnement de l'Observatoire des Bassins d'alimentation de captage** en matière de protection de la ressource en eau potable. Son périmètre répond aux 16 captages prioritaires du département.
- **Mise en œuvre du plan départemental d'actions en faveur des zones humides et aquatiques** visant la restauration des milieux humides et aquatiques en accompagnant les collectivités dans leur prise de compétence GEMAPI et en apportant un soutien technique à la mise en œuvre de leurs projets. 30 projets de restauration de continuité écologique, d'acquisition / de restauration de milieux humides soutenus en 2025 et 4,5 jours de formation ont été organisés à destination des acteurs gémapiens.

Culture du risque inondation : les journées nationales de la résilience (JNR)

Chaque année, l'État lance un appel à projets pour recenser les actions entreprises lors des journées nationales de la résilience (JNR) face aux risques naturels et technologiques. Ces journées permettent de sensibiliser, informer et acculturer les citoyens face aux risques naturels qui les entourent.

Dans ce cadre, le Département a organisé un concours photo *«Qu'il est beau mon cours d'eau»*, permettant d'inviter les Eurois à prendre connaissance des mouvements des cours d'eau et une journée de sensibilisation. Pour cette journée, le Département s'est associé avec l'Agglomération Seine Eure et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure et de nombreux partenaires.

Pour ces événements, le Département a été récompensé et a reçu un trophée au ministère de l'Intérieur le 19 décembre.

Les compteurs intelligents

Pour répondre aux problèmes des fuites d'eau, éviter le gaspillage et protéger la ressource, le Département a fait installer des compteurs intelligents sur quelques bâtiments. Ce système analyse le débit d'eau passant au travers du compteur et identifie les anomalies. Si une fuite est détectée, il peut couper l'eau tout en alertant le gestionnaire. Les compteurs d'eau connectés permettent le pilotage à distance de la ressource en eau des bâtiments.

14 bâtiments, dont l'Hôtel du Département, le site de la Rougemare et 9 collèges, étaient équipés en 2024, puis 12 autres en 2025.

FOCUS : Lancement du 1^{er} Comité départemental de l'eau

Avec un co-pilotage Département / Préfecture, le Comité départemental de l'eau doit permettre de :

- partager la connaissance pour aboutir à un diagnostic commun des enjeux ;
- donner à voir l'implication des acteurs au travers de l'engagement dans les actions ;
- faire connaître et partager les solutions ;
- et également faire émerger des manques ou faiblesses de dispositifs.

Il a été mis en place le 26 novembre 2025, avec l'ensemble des usagers de l'eau du département. Ainsi, ce Comité recherchera une implication collective des acteurs institutionnels, socio-professionnels, de protection de l'environnement et des consommateurs gage de préserver une ressource de qualité et disponible.

Lancement de l'étude pour paiements pour services environnementaux PSE

Afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans une rémunération juste des services rendus, le Département va mener une étude de préfiguration des PSE sur l'ensemble du territoire sur les thématiques (voir objectif 5).



Perspectives

Construction d'un Observatoire de l'eau

Le renforcement de la protection en eau passe aussi par une meilleure connaissance de la ressource. Ainsi le Département se positionne pour mieux collecter, analyser et valoriser les données afin de les partager avec l'ensemble des usagers de l'eau.

La création d'un observatoire de l'eau est nécessaire pour globaliser la connaissance sur la ressource, la partager et ainsi accompagner les territoires dans l'atténuation et l'anticipation face aux changements climatiques.

Objectifs de l'Observatoire :

- accroître la connaissance sur la ressource ;
- sensibiliser et valoriser pour mobiliser ;
- faire connaître des actions innovantes.

Édition d'un guide sur les milieux humides et aquatiques à destination des riverains et des élus pour une meilleure connaissance des enjeux liés à ces milieux et des bons gestes à avoir en terme d'entretien.

ODD



7. Lutter contre l'artificialisation des sols, massifier

les puits de carbone (sols naturels, prairies, forêts...)

Eure Poumon vert



Chiffres clés



Contexte

Les sols jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils assurent un ensemble de fonctions : production alimentaire, support de biodiversité, régulation du cycle de l'eau, stockage de carbone... Dans un contexte de consommation excessive de cette ressource non renouvelable, les usages des sols constituent désormais un des enjeux forts de l'aménagement du territoire. Les sols «*de bonne qualité*» doivent être préservés de l'artificialisation.

Dans l'Eure, **3 098 ha** ont été consommés entre 2011 et 2021 (soit une moyenne de près de 310 ha/an). Le taux d'artificialisation rapporté au nombre d'habitants, de l'Eure (3,26 ha par habitant supplémentaire) est supérieur à celui du Calvados (0,5 ha) ou de la Seine Maritime (1,79 ha). Les trois quarts de l'artificialisation ont été liés à l'habitat, un paradoxe pour un département qui amorce une baisse démographique. Une tendance à la réduction de l'artificialisation est cependant constatée sur l'ensemble de la période. Les efforts doivent ainsi se poursuivre pour l'atteinte de l'objectif de «*zéro artificialisation nette*» à l'horizon 2050, fixé par la loi Climat et Résilience (2021). Le maintien des terres de culture est nécessaire à la production agricole et participe à la souveraineté alimentaire. La préservation et la reconstitution des terres naturelles : prairies, bois, haies et forêts, véritables puits de carbone et le développement des actions de nature en ville sont indispensables à l'amélioration du cadre de vie des Eurois et de nos paysages, éléments d'attractivité fort de notre territoire.

Actions 2025

Poursuite du dispositif d'aide aux communes «Ma Commune, Grandeur Nature»

Pour accompagner les territoires, le Département a développé depuis le 1^{er} janvier 2023 le dispositif Ma commune, Grandeur Nature (MCGN). L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement les communes et intercommunalités qui intègrent les enjeux de biodiversité et préservation de la ressource en eau dans des projets d'aménagement.

En 2025, 18 visites techniques ont été réalisées de manière à prendre en considération l'ensemble des problématiques des communes, à identifier les pistes de valorisation et d'intégration de la nature dans la commune et à définir les contours de l'approche pluridisciplinaire : environnement/ paysage, mobilité, revitalisation/aménagement...



Les dossiers accompagnés concernent :

- 9 dossiers pour végétaliser les cimetières ;
- 1 dossier pour désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics ;
- 4 dossiers pour planter des arbres (2 mini-forêts et 2 vergers) ;
- 3 dossiers pour restaurer des mares ;
- 1 dossier pour aménager et gérer les milieux naturels en créant un sentier nature.

En 2025, un accompagnement technique a été réalisé, avec un focus financier pour rediriger les communes vers les dispositifs de subventions existants (fonds vert, AESN, Région, financements privés, etc.). Les projets accompagnés techniquement les années précédentes ont été terminés. Parmi ceux-ci, certains projets marquants comme la végétalisation de la cour d'école de Conches-en-Ouche, le réaménagement de la place Modeste-Leroy de Francheville, la création d'une mini-forêt au Boulay-Morin ou encore la végétalisation de la cour d'école de Marcilly-sur-Eure. Certains de ces projets ont fait l'objet d'une inauguration, en présence notamment des élus communaux et départementaux.

Dans le cadre du dispositif Ma Commune Grandeur Nature, deux journées techniques ont été organisées en 2025 à destination des communes (élus et agents). La première le 28 mars 2025 avait pour thématique les bonnes pratiques de gestion des mares, avec une intervention du CAUE27 sur l'entretien des berges et les plantations et une de CENn sur les espèces exotiques envahissantes. Cette journée a rassemblé 15 participants. La seconde le 26 septembre était axée sur les travaux de végétalisation des cimetières avec une intervention de la FREDON sur les techniques de végétalisation et une intervention du CAUE27 sur l'inscription des cimetières comme élément paysager à l'échelle de la commune. Cette journée a rassemblé environ 40 personnes.

Expérimentation de végétalisation de collège

Un collège test, le collège de Val-de-Reuil a fait l'objet du recrutement d'une Maîtrise d'œuvre architecture et paysage pour le réaménagement de la cour et du préau. L'esquisse a été rendue et la phase projet entamée. Le projet prévoit une désimperméabilisation d'au moins **30%** des surfaces de la cour, aujourd'hui quasi-entièrement bitumée (4 arbres existants dans de petites fosses).

En parallèle, un benchmark sur les politiques de végétalisation des cours de collèges de plusieurs Département français a été réalisé et a mis en lumière les différences de besoins, de moyens et d'objectifs entre les territoires, ainsi que les coûts que peuvent représenter ces aménagements.

Focus : Domaine d'Harcourt – Accueillir le public tout en renforçant la biodiversité

Le projet de réaménagement du Domaine d'Harcourt s'inscrit dans une démarche globale visant à concilier valorisation touristique, préservation du patrimoine naturel et adaptation aux enjeux climatiques. Ce site, appartenant au Domaine naturel départemental et doté d'un arboretum à vocation scientifique, fait l'objet d'une fréquentation croissante, renforcée par le développement d'un parcours nocturne hivernal, conçu pour diversifier l'offre culturelle tout en évitant les périodes les plus sensibles pour la faune et la flore.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil du public tout en limitant les impacts environnementaux, le Département a engagé un projet d'extension de l'aire de stationnement fondé sur un principe structurant : le parking est conçu comme une extension de l'arboretum, et non comme un projet à dominante routière. Il devient ainsi une composante du paysage et du fonctionnement écologique du site.

Le stationnement est dimensionné de manière différenciée selon les usages : permanent (156 places VL et 4 cars), occasionnel (70 places) et exceptionnel pour les grands événements (100 places), soit **326 places** au total, afin d'éviter tout surdimensionnement inutile. Les revêtements perméables sont privilégiés, permettant une gestion intégrale des eaux pluviales à la parcelle, sans rejet au réseau, contribuant à la recharge des nappes et à la limitation du ruissellement.

L'aménagement repose sur une forte intégration paysagère, avec une entrée de type domaine patrimonial et des plantations diversifiées associant essences locales, horticoles et de collection, en cohérence avec la vocation scientifique et pédagogique du site. Le projet crée volontairement une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité : prairies, haies bocagères, bosquets, noues humides et merlons secs, offrant des habitats, des zones de refuge et des continuités écologiques pour la faune.

La gestion future du site repose sur une gestion différenciée, favorisant la flore spontanée, les dynamiques naturelles et des interventions limitées aux besoins de sécurité et de fonctionnement. L'éclairage est volontairement sobre et raisonné afin de préserver la trame noire et limiter les perturbations sur la faune nocturne.

Conçu avec une équipe pluridisciplinaire (paysagistes, écologues, architectes du patrimoine) et en lien étroit avec les services de l'État, le projet s'appuie sur des études environnementales approfondies et prévoit un suivi écologique pluriannuel afin de mesurer l'évolution de la biodiversité et d'ajuster les pratiques si nécessaire.

Ce projet illustre une approche d'aménagement exemplaire, démontrant qu'il est possible de renforcer l'attractivité d'un site patrimonial tout en améliorant sa qualité écologique, en faisant des infrastructures des leviers de transition écologique au service du territoire.

Perspectives :

Actions de valorisation du foncier du bord de routes au profit de trames vertes (semis d'espèces adaptées, plantation d'arbres...) tout en tenant compte des aspects de sécurité et d'entretien.

Définition d'un plan "arbres, haies et bocages" afin de structurer et amplifier les actions du Département autour de l'arbre : plantations et gestion du patrimoine arboré sur les sites départementaux, en accompagnement des collectivités et en lien avec les acteurs du territoire et notamment les acteurs agricoles.

ODD :



8. Préserver et favoriser la biodiversité



Chiffres clés



Avec ses terrasses alluviales, ses coteaux calcaires, ses zones humides importantes au droit des fleuves et des cours d'eau, l'Eure jouit d'une biodiversité et de milieux naturels riches et variés. Mais cette richesse est menacée. Très vulnérable au changement climatique, à la disparition et à la fragmentation des habitats naturels, aux pollutions et à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, elle nécessite des actions de préservation voire de reconquête. La très faible surface en aires protégées du département (7,8 %, contre 20,6 % en Normandie et 50 % dans l'Orne) et la très faible proportion de zones de protection forte (0,11 % dans l'Eure contre 1,11 % dans le Calvados et 0,63 % dans la Manche) montrent que des efforts restent à faire dans ce domaine pour inverser la tendance au déclin de la biodiversité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan «*Eure grandeur nature*» qui comprend le schéma des espaces naturels sensibles (ENS), le plan d'actions en faveur des rivières et des zones humides et le plan Messipoll pour la préservation des plantes messicoles et des pollinisateurs, le Département s'est donné les moyens d'agir pour réduire les pressions sur la biodiversité, protéger et restaurer les écosystèmes.

Actions 2025

La poursuite de la mise en oeuvre du schéma des Espaces Naturels Sensibles avec :

- une animation de territoire (rencontre des collectivités et partenaires) ;
- la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des sites dont les travaux de restauration de ripisylve sur les sites des prés humides de Corneville-sur-Risle et du Moulin-d'Aclou mais aussi de broyage pour maintenir les pelouses calcicoles, les mégaphorbiaies et les landes (sites de la Côte-des-Fourneaux, du Mont-Courel, des prés humides de la Charentonne) ;
- l'élaboration de plans de gestion de la forêt domaniale de Montfort-sur-Risle, des courtils du Marais-Vernier, des prés humides de Rugles, des coteaux des Andelys ;
- l'évaluation du plan de gestion du domaine de Chambray ;
- la réalisation d'inventaires et suivis écologiques ;
- l'étude de la population d'Œdicnème criard sur les terrasses alluviales de la vallée de la Seine ;
- l'acquisition à l'amiable de 7 ha de coteau sur le site de la Côte-des-Fourneaux ;
- l'inauguration du sentier du Martin-pêcheur au Domaine de Chambray et du sentier du Héron aux Etangs de Breteuil. À noter la pose d'éco-compteurs mobiles sur les ENS dotés de sentiers pédagogiques.

Le Département a également proposé un programme d'animations de **127** animations Nature à destination du grand public et des scolaires. Une communication spécifique auprès des structures jeunes (Foyer de l'enfance, MJC) a été réalisée et une priorité pour les inscriptions aux animations leur a été attribuée. Plus de **2 300 participants** pour le programme grand public (soit la 3^{ème} meilleure affluence depuis 2008), et plus de **600 collégiens** sur les sorties scolaires (voir Objectif 9 : sensibiliser et valoriser pour mobiliser).

La poursuite de l'animation du site Natura 2000 de la vallée d'Eure :

- L'organisation d'un comité de pilotage ayant pour objets l'élection du président, le renouvellement du Département de l'Eure en tant que structure animatrice. Lors de cette instance, le bilan des actions 2019-2024 a été présenté par le Département et le GMN a assuré une présentation sur les chauves-souris.
- Le lancement de la cartographie des habitats. Eu égard à la surface du site, l'étude se déroule sur deux saisons de terrain (2025-2026). La restitution par le bureau d'étude mandaté est prévue pour mars 2027. Un comité de suivi du marché est assuré par le Département avec l'appui de la Région et du Conservatoire botanique national de Normandie.
- Le dépôt d'un contrat Natura 2000.

La poursuite du plan Messipoll avec :

- Une nouvelle édition de la campagne photographique *« À la recherche des fleurs des champs »* avec la participation de **115 Eurois** (260 photos) dont 20 collégiens, et une exposition retravaillée pour mettre en avant la diversité spécifique et les liens avec les insectes pollinisateurs. La remise de prix a eu lieu en novembre. Comme les années précédentes un prix *« collégien »* et *« grand public »* a été distribué. Les agents du Département ont également été mis à l'honneur avec pour la première année un prix *« agent »*.
- Dans la continuité de l'année dernière, la cérémonie de remise des prix du concours *« À la recherche des fleurs des champs »* a été le théâtre d'ateliers ludiques et pédagogiques. Les invités ont pu observer des graines de fleurs messicoles à la loupe binoculaire, découvrir des herbiers, sentir les odeurs des fleurs des champs, participer à un atelier cyanotype et tester ainsi un procédé photographique monochrome négatif ancien, par le biais duquel on obtient un tirage photographique bleu de Prusse, bleu cyan. Les ateliers étaient animés par le Conservatoire botanique de Normandie et les services du Département. (voir Objectif 9 : sensibiliser et valoriser pour mobiliser).
- Le travail du sol des sites messicoles du domaine naturel départemental : la Côte-des-Fourneaux, Gisacum.
- La fourniture de graines de messicoles aux apiculteurs et agriculteurs / chasseurs eurois pour le semis de jachères fleuries, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs et le Syndicat d'Apiculture de l'Eure a permis de semer 30 ha de jachères apicoles et floristiques dont près de 5 ha de jachères composée exclusivement de messicoles. À noter également qu'en 2025, la flore messicole s'est exprimée sur 4,2 ha semé en 2024.

La gestion de 1 700 ha de terrains du Conservatoire du littoral sur lequel le Département assure :

- le suivi de 55 usagers agricoles et 7 usagers cynégétiques ;
- la définition et/ou le suivi de travaux de restauration et d'entretien des milieux ;
- les suivis écologiques comme les oiseaux, les amphibiens et les reptiles.

La lutte contre le Frelon asiatique se poursuit avec l'accompagnement financier des particuliers pour la destruction de nids. **1801 nids** ont été détruits entre avril et août.



Focus sur une action exemplaire d'éradication d'une espèce exotique envahissante :

La Crassule de Helms, espèce exotique envahissante susceptible de coloniser rapidement les milieux aquatiques et d'entrer en concurrence avec la flore et la faune locales, a été découverte sur une mare à Conteville en mai 2025. Il s'agit de la première station identifiée dans la Risle maritime. Cette mare, propriété du Conservatoire du littoral, est située sur un site du Domaine naturel départemental. Ce secteur présente des enjeux environnementaux forts, la crassule représentant un risque direct pour plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales observées sur la mare ou à proximité immédiate, notamment la Baldélie fausse-renoncule, l'Épipactis des marais (orchidée) et l'Ophioglosse commun (fougère) pour la flore, ainsi que le Pélodyte ponctué pour la faune.

Suite à cette découverte et devant l'urgence de la situation, le Département avec l'appui des services de l'État, du Parc Naturel Régional des boucles de la Seine normande et de l'Agence de l'Eau, a mené un important chantier d'éradication de cette espèce exotique envahissante afin de protéger la flore locale et patrimoniale qui était vouée à disparaître si aucune intervention n'était réalisée.

Les travaux ont consisté à :

- combler la mare infestée de Crassule ;
- agrandir une mare sur une parcelle voisine de la même surface que la mare comblée ;
- reprofiler les berges du fossé présent sur l'ENS de manière à recréer des zones dépressionnaires favorables aux espèces protégées impactées par le comblement.

Les travaux ont été réalisés dans un pas de temps très court, entre le 20 août et 10 septembre, soit avant les grandes marées qui auraient favoriser la dispersion de la Crassule sur la Risle maritime.

Ce chantier a pu être mené grâce à la réactivité du Département et des partenaires institutionnels et financiers.

Le retour de la Loutre dans l'Eure se concrétise dans le bassin de la Risle

En octobre 2024, un individu avait été observé par le Groupe Mammalogique Normand sur un des sites naturels du domaine naturel départemental : la zone humide de Charleval, en vallée de l'Andelle. La loutre d'Europe, était jusqu'alors supposée disparue de l'Eure.

Afin de poursuivre les recherches sur cet animal discret, le Groupe Mammalogique Normand avec l'appui financier du Département a prospecté les bassins de la Risle, de l'Iton, de l'Avre et de l'Andelle.

De nouveaux indices ont été trouvés sur la vallée de l'Andelle et sur le bassin de la Risle.

Prévisionnel :

- Mise en œuvre de la stratégie d'acquisition foncière d'espaces naturels avec notamment l'opportunité d'acquérir à l'amiable **10 ha** sur le site des prés humides de la Charentonne et un trentaine d'ha sur le site des terrasses de Courcelles Bouafles.
- Elaboration de plans de gestion et réalisation d'actions de restauration, de préservation et de gestion écologique sur les sites du Domaine naturel départemental (ENS, Terrains du Conservatoire du littoral).
- L'expérimentation de semis de messicoles sur les accotements et délaissés routiers et autres infrastructures de mobilité.
- L'aménagement de sentiers pédagogiques, l'ouverture d'un programme d'animations «*Découvrez la nature dans l'Eure*» sur période automnale/hivernale et le développement d'animations auprès du public «*social*».
- La protection des ruchers face aux attaques du Frelon à pattes jaunes.

ODD :



9. Sensibiliser et valoriser pour mobiliser



CHIFFRES CLÉS



La transition vers un modèle de société plus durable repose sur l'implication de tous les acteurs, publics et privés : entreprises, collectivités, fédérations, associations, professionnels et citoyens sont appelés à s'engager, chacun à sa mesure, pour mettre en œuvre une réponse adaptée aux enjeux impliquant la nécessité de renouveler ses façons de consommer, de produire, d'habiter, de travailler, de vivre ensemble.

La sensibilisation est une des premières étapes du passage à l'action puisqu'elle permet la prise de conscience des grands enjeux environnementaux (changement climatique, perte de biodiversité, raréfaction des ressources, augmentation des risques environnementaux...). Pour mobiliser, il faut aussi que chacun ait conscience de son pouvoir d'agir à titre individuel comme à titre collectif.

Le Département propose ainsi la création de 3 réseaux : le réseau des agents (pour faciliter l'appropriation des enjeux et la co-construction d'actions en interne), le réseau des élus eurois (pour faciliter les échanges et les retours d'expérience), le réseau des jeunes pour le climat (pour sensibiliser les 10-25 ans et leur permettre de s'impliquer ou de proposer des projets). Il prévoit d'organiser chaque année, une journée spécifique pour l'animation de ses réseaux.

Actions 2025

Continuité de l'Appel à projets «Les collégiens agissent pour l'environnement et le Développement Durable» avec pour objectifs d'accompagner les projets de développement durable des collèges de deux façons : en proposant des animations clés en main et en finançant les projets émanant des collèges en visant en priorité les initiatives des collégiens mais aussi l'implication de tous.

La troisième édition a été lancée pour l'année scolaire 2025-2026.

Un total de 101 candidatures sur des thématiques variées (éco-citoyenneté, biodiversité, économie circulaire, végétalisation, etc.) ont été reçues. 36 collèges ont été candidats pour cette édition. Au total : 49 projets sur les thématiques proposées (éveil au goût, découverte des métiers agricoles et

de l'agriculture durable, énergie dans mon collège, gaspillage alimentaire, compostage, ressource en eau, fleurs messicoles, visite espaces naturels sensibles, Aire terrestre éducative, sport et handicap, lien intergénérationnel), 18 projets thématiques libres ont été retenus.

17^{ème} édition de Découvrez la nature dans l'Eure : un programme de plus de **130** animations gratuites à destination de tous les Eurois permettant la découverte des espaces naturels et la réalisation d'activités en lien avec la Nature programme d'avril 2025 à mars 2026. Sur l'année 2025, assurée par plus de **30** partenaires associatifs, a compté **2 300** participants. Cette année, le programme a été réorganisé en deux périodes : printemps - été (avril à septembre) et automne - hiver (octobre à mars) afin de proposer également une programmation sur la basse saison avec des animations en lien avec d'autres thématiques liées à la saison hivernale. Sur les nouveaux mois du programme, 25 animations seront proposées.

A noter également, l'organisation d'un temps fort sur un ENS en mai 2025 sur le site de Gisacum. Appelée «*Fête départementale de la Nature*», cet évènement a attiré plus de **300** personnes.

Journal Deux-Sept : le journal bimensuel du Département propose à chaque numéro une page agriculture ou environnement avec des portraits d'Eurois engagés dans l'agriculture durable ou les sujets de transition écologique.

Focus sur le projet Solid'Air :

Depuis 2024, le Département renforce les liens entre sa compétence sociale et sa politique «*nature*» à travers son projet «*Solid'air*», et répond ainsi à deux objectifs :

- Lutter contre l'isolement en se reconnectant à la nature et aux autres.
- Permettre à un public fragilisé/éloigné de s'approprier le territoire local et ses ressources naturelles, en leur facilitant l'accès à des animations «*nature*».

Initié en 2024 avec les jeunes du foyer de l'enfance, Solid'Air a été expérimenté en 2025 sur une partie du territoire auprès d'un autre public fragilisé : personnes isolées, mères célibataires, familles en difficulté. 5 animations ont été proposées et ont accueilli plus de **60 personnes** en situation d'isolement et/ou de précarité.



Focus chantier nature à Vironvay :

À l'été 2025, des jeunes d'Évreux, accompagnés par le centre social de La Madeleine, ont participé à un chantier nature à Vironvay, en partenariat avec le club de parapente Eur'en Ciel et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Cette action concrète de débroussaillage et de restauration d'un site naturel a permis de sensibiliser les participants à la protection de la biodiversité et à la gestion des milieux.

Le projet a favorisé l'appropriation des enjeux environnementaux par l'expérimentation directe et le travail collectif. Il a également permis de valoriser l'engagement des jeunes à travers une initiation au parapente et un séjour de découverte, renforçant la motivation et l'adhésion au projet.

Cette démarche illustre l'efficacité des actions de terrain pour mobiliser durablement les publics, en particulier les jeunes, autour des enjeux de transition écologique et contribue aux objectifs du Département en matière d'éducation à l'environnement et de participation citoyenne.

Perspectives :

- Évolution de l'accompagnement des collégiens sur le développement durable.
- Définition d'un programme de sensibilisation/formation à destination des différents publics cibles (ex : stage de découverte des métiers agricoles et de sensibilisation aux métiers du vivant à destination des jeunes).
- Déploiement du projet Solid'Air sur le territoire au profit des publics bénéficiaires d'un accompagnement social.
- Organisation d'une fête départementale de la Nature aux couleurs de l'impressionnisme, en lien avec l'anniversaire des 100 ans de la disparition de Claude Monet.
- Accompagnement des élus via l'Agence de la Ruralité avec pour objectif principal de développer une offre de services complète et adaptée aux besoins des communes et des EPCI, pour les aider à relever les défis de la revitalisation, de la transition écologique et de l'attractivité.

ODD :



10. Viser l'éco-exemplarité de la collectivité



L'enjeu de l'éco-responsabilité pour une collectivité est de concilier tous les aspects du développement durable sans que son activité n'en soit gênée ou restreinte, mais plutôt qu'elle en soit favorisée ou renforcée. Le Département de l'Eure s'est engagé très tôt dans une démarche de progrès en terme d'impact environnemental de ses activités. Dès 2008, il a en effet mené un diagnostic gaz à effet de serre et s'est engagé dans une démarche de maîtrise de ses émissions.

Le Département s'est donc inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec comme objectif d'utiliser tous les leviers possibles pour accélérer la transition écologique. Il s'agit d'une part d'améliorer les pratiques internes, mais aussi d'utiliser les leviers d'influences positives et d'animer le territoire autour de ces enjeux. Enfin, le Département accorde une importance particulière à l'évaluation de ses politiques et notamment de son plan d'actions Eure Transition Verte dans un but d'efficacité et d'efficience.



Actions 2025

Subventions et partenariats

Via son Agence de la ruralité, le Département accompagne les communes dans leurs projets notamment en lien avec la transition écologique.

Numérique responsable

En 2025, le Département de l'Eure a engagé une première opération structurée de réemploi de ses équipements informatiques, permettant de donner une seconde vie à plus de **500 matériels** obsolètes (ordinateurs, écrans, imprimantes et smartphones), auparavant stockés puis orientés vers la filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Confiés à deux associations locales, Conceptic et La Ronce, ces équipements sont soit reconditionnés après effacement sécurisé des données (destruction des disques durs et remplacement par des SSD) puis redistribués à prix solidaire, soit démantelés dans un cadre de formation professionnelle inclusive pour des jeunes en situation de handicap, avant recyclage des composants dans des filières spécialisées. Cette démarche permet de réduire les déchets, de limiter l'empreinte environnementale du numérique, de soutenir l'emploi local et solidaire, et de structurer une filière territoriale de réemploi. Elle s'inscrit dans le respect et l'anticipation des obligations réglementaires issues des lois AGEC (objectifs d'achats de matériel reconditionné), REEN (sobriété numérique) et des orientations nationales France Numérique Ensemble, tout en répondant aux engagements du SPASER départemental et du plan Eure Transition Verte (2023-2028). D'autres opérations de collecte sont d'ores et déjà prévues afin de pérenniser cette démarche et d'ancrer durablement le réemploi informatique dans les pratiques internes du Département. L'axe environnemental : réduire l'empreinte écologique des achats

Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables : un levier clé pour la transition écologique et solidaire

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Département de l'Eure s'engage résolument en faveur d'une transition écologique et solidaire, en plaçant la commande publique au cœur de sa stratégie. Conformément à l'article L.2111-3 du Code de la commande publique, il a élaboré un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), intégré à son Plan stratégique des achats pour la période 2026-2030.

Avec un volume annuel d'achats s'élevant à **117 millions** d'euros, la commande publique représente un levier essentiel pour réduire l'empreinte environnementale de la collectivité, renforcer l'inclusion sociale et soutenir l'économie locale. Le SPASER eurois s'articule autour d'une approche globale de la performance, visant à mieux acheter, moins acheter et acheter au juste coût, tout en conciliant les enjeux climatiques, sociaux, économiques et organisationnels.



L'axe environnemental : réduire l'empreinte écologique des achats

Le SPASER fixe cinq objectifs majeurs pour intégrer systématiquement les enjeux climatiques dans la commande publique :

- Réduire l'impact carbone : grâce à un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) complet et à l'identification des familles d'achats les plus émettrices.
- Limiter les déchets : en réduisant les impressions et en intégrant des clauses restrictives sur les emballages.
- Promouvoir un numérique responsable : via un plan d'actions dédié.
- Accélérer la rénovation énergétique : en mettant en œuvre un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour le patrimoine bâti.
- Intégrer des critères environnementaux : dans **100 %** des marchés publics de la collectivité.

Ces orientations visent à ancrer durablement la prise en compte des enjeux climatiques dans chaque décision d'achat.

L'axe social : faire des achats un outil d'inclusion

Le SPASER s'engage à renforcer l'inclusion sociale en fixant un objectif ambitieux : 100 % des marchés éligibles intégreront une clause sociale. Pour y parvenir, plusieurs actions sont prévues :

- La structuration d'un référentiel de clauses sociales pour harmoniser les pratiques.
- L'intégration systématique d'un facilitateur de clauses d'insertion dans les marchés.
- Le sourcing d'acteurs locaux de l'insertion pour favoriser l'emploi local.
- En 2023, près de **9 800 heures** d'insertion ont déjà été réalisées grâce aux marchés publics, illustrant la dynamique engagée en faveur de l'inclusion professionnelle.

L'axe économique : soutenir l'économie locale et l'économie circulaire

Les achats publics jouent un rôle clé dans le développement territorial :

- **66 %** des montants d'achats sont réalisés auprès d'entreprises normandes.
- Près d'un tiers des marchés sont attribués à des entreprises euroises.

Le SPASER vise à renforcer :

- Le recours à l'économie circulaire.
- Le sourcing des fournisseurs locaux.
- L'intégration du coût global dans l'analyse des offres, au-delà du seul prix d'achat.
- Les achats, notamment dans le domaine de la restauration scolaire (**2,7 millions** de repas par an), deviennent ainsi un outil structurant pour soutenir l'agriculture et les filières locales.

Pour garantir une mise en œuvre concrète et mesurable, le SPASER est décliné en :

- Objectifs transversaux : cartographie des achats, sourcing, formation des équipes, suivi des fournisseurs.
- Plans d'actions par familles d'achats : voirie, bâtiment, numérique, énergie, restauration, maintenance, etc.
- Indicateurs de pilotage : intégrés dans un tableau de bord pour assurer une amélioration continue.

Cette organisation permet une mise en œuvre partagée entre toutes les directions de la collectivité.

En intégrant pleinement le SPASER à sa stratégie globale d'achats, le Département de l'Eure fait de la commande publique un levier structurant pour la transition écologique, la cohésion sociale et le développement économique local. Cette approche répond également aux contraintes budgétaires et aux exigences de performance du service public, tout en renforçant l'impact positif des achats sur le territoire.

Focus : COnférences des Parties (COP) départementale de l'Eure

La Conférence des Parties (COP) départementale de l'Eure s'inscrit dans la démarche de territorialisation de la planification écologique, initiée par l'État et la Région Normandie. Elle vise à décliner localement les objectifs nationaux de transition écologique à l'horizon 2030, en associant l'ensemble des acteurs du territoire : services de l'État, intercommunalités, acteurs économiques, monde agricole, associations et Département.

Cette COP départementale a permis d'élaborer une feuille de route opérationnelle, structurée autour de six axes prioritaires : mobilités durables, logement sobre, préservation des écosystèmes, consommation responsable, alimentation locale et production décarbonée. Chaque action est accompagnée de pilotes, de partenaires et d'indicateurs de suivi, avec un rôle central pour le Département, qui en assure le pilotage ou la co-construction.

Le Département de l'Eure, reconnu comme acteur clé de cette dynamique, s'engage ainsi à passer de la stratégie à l'action, en pilotant six actions de la feuille de route départementale et en diffusant des solutions reproductibles. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, avec des points d'étape réguliers pour adapter les actions aux évolutions du territoire et renforcer leur impact au bénéfice des Euroises et des Eurois.

Le Meeting de l'Eure, un événement sportif engagé dans le développement durable

Le Meeting de l'Eure s'inscrit dans la stratégie de développement durable du Département de l'Eure, en conciliant performance sportive, responsabilité environnementale et engagement social. En 2025, il a obtenu le label « *Développement durable, le sport s'engage®* » – niveau Bronze, délivré par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), reconnaissant la qualité de la démarche engagée.

Cette labellisation repose sur un plan d'actions structuré autour des six axes du référentiel du CNOSF et sur une gouvernance partenariale associant le Département, le Comité départemental d'athlétisme et les acteurs de l'événement, avec l'appui de l'Institut du Sport Durable. Les actions mises en œuvre visent notamment la réduction de l'empreinte environnementale, la promotion des mobilités durables, l'accessibilité à tous les publics et la valorisation des valeurs éthiques du sport.

Fort de cette reconnaissance, le Département de l'Eure entend poursuivre la montée en qualité de l'événement et viser un niveau de labellisation supérieur, dans une logique d'amélioration continue et d'exemplarité des manifestations sportives soutenues par la collectivité.

Perspectives:

- Poursuivre et améliorer les actions en cours.
- Formaliser la politique RH en lien avec la transition écologique (du recrutement en passant par l'accueil des agents, les formations, les évaluations, l'action sociale...).
- Développer une politique d'événementiels plus responsables.
- Intégration des enjeux de transition écologique dans la mise en place de ses partenariats et notamment avec ses organismes associés.
- Finaliser le diagnostic de l'ensemble des aides et des projets à enjeux forts (lutte contre de dérèglement climatique, préservation des ressources, ralentissement de l'artificialisation des sols).

ODD :



EURE TRANSITION VERTE

Agir · Mobiliser.

Direction de l'Environnement,
de l'Espace Rural et de l'Agriculture

HOTEL DU DÉPARTEMENT

Boulevard Georges-Chauvin
CS 72101
27021 Evreux Cedex
Tél 02 32 31 50 50



eureennormandie.fr



@EureenNormandie